

# TIJDSCHRIFT

VAN HET

NEDERLANDSCH GENOOTSCHAP

VOOR

# MUNT- EN PENNINGKUNDE

ONDER DE ZINSPREUK

*„Concordia res parvae crescunt“*

TE

AMSTERDAM



6° Jaargang

AMSTERDAM

G. THEOD. BOM EN ZOON

1898

---

**Le jeton dans les Comptes des maîtres des Monnaies  
du duché de Brabant**

Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

**Règne de Philippe V.**

1700—1712.

*(Suite).*

---

Charles II appela par testament à lui succéder le duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, qui prit le nom de Philippe V.

Les Anglais, les Hollandais et les Impériaux inquiets des menées ambitieuses du Roi de France, opposèrent à Philippe, Charles second fils de l'empereur Léopold 1<sup>er</sup>. Il s'ensuivit une guerre qui se termina par l'annexion des provinces belgiques aux possessions de la Maison d'Autriche.

---

Philippe V fut inauguré en Brabant le 21 février 1702. Le premier compte de la Monnaie d'Anvers, se rattachant au règne de ce prince, qui nous soit parvenu, commence seulement au 17 juillet, il n'y est donc naturellement pas fait mention de la frappe des jetons d'inauguration. Nous devons à d'autres documents d'archives quelques renseignements concernant l'émission de ces pièces. Pour l'inauguration de Philippe il fut livré par l'atelier d'Anvers 200 jetons d'or, 5336 jetons d'argent, de trois modules différents et pour 7 marcs de jetons de cuivre. Les coins de ces jetons sont du graveur-général Philippe Roëttiers. 1)

### Atelier d'Anvers

I. COMPTE DE JEAN-BAPTISTE SNYERS;  
du 17 juillet 1702 au 9 mars 1705.

Graveur-général: PHILIPPE ROËTTIERS.

*Jects d'argent pour différentes villes et collèges.*

Ledit maître at encore faict œuvrer et monnoyer esdits jects d'argent de onze deniers cinq grains d'argent fin en alloy, au remède d'un grain et demy, la quantité de deux cent nonante-sept marcs trois onces deux esterlins; desquels ont esté mis en boîte trente pièces, lesquelles pièces ont esté trouvées par l'asayeur-général à onze deniers sept grains et demy; ainsy deux grains et demy au des-

---

1) A. DE WITTE. *Un jeton d'argent inédit, frappé en commémoration de l'inauguration du roi Philippe V, en qualité de comte de Namur.*

sus du pied réglé par les instructions et partant icy. . . . . N.

Archives générales du royaume de  
Belgique. Chambre des Comptes,  
registre n°. 17962.

II COMPTE DE JEAN-BAPTISTE SNYERS;  
du 8 avril 1705 au 24 novembre 1707.

Graveur-général: PHILIPPE ROËTTIERS.

*Silvere leggelt voor verscheyde Collegien, etc.*

Noch heeft den voorscreven muntmeester laeten wercken ende munten in het voorschreven leggelt van elff penningen vyff greynen fyn silvers in alloy, ter remedie van anderhalff greyn, de quantiteyt van hondert drye mercken; waer van syn geweest in scisalien twee mercken, ende inde busse thien pennin ghen, de welcke byden assayeur generael syn bevonden boven den geordonneerden voet, te weten elff penningen seven en  $\frac{3}{4}$  greyn, ende also hier voor niet. . . . . N.

Archives générales du royaume de  
Belgique. Chambre des Comptes,  
registre n°. 17963.

Il est a noter qu'Anvers s'était soumis a Charles III, dès le 6  
juin 1706

---

## Règne de Maximilien Emmanuel.

1712—1714.

---

Sentant son pouvoir perdu dans les provinces belgiques, Philippe V céda définitivement ses droits sur les Pays-Bas espagnols, le 2 janvier 1712, à l'électeur de Bavière Maximilien Emmanuel. Le Namurois et le Luxembourg seuls tenaient encore pour le petit-fils de Louis XIV. Maximilien s'empressa de se faire inaugurer à Namur, le 17 mai et à Luxembourg, le 27 mai 1712.

---

Le registre n°. 3468 de la Chambre des Comptes aux Archives du royaume, donne quelques détails sur la fabrication des pièces forgées pour la cérémonie de la prestation de serment :

„Le 14 may 1712 a esté délivré à Henry van Zoest, le fils, 720 „florins pour faire des médailles d'argent au poid et titre d'un es- „quelin de Metz, pour jetter au peuple à l'inauguration de S. A. S. E. ; „Item, un lingot d'argent, pesant 54 onzes, pour l'effect que dessus, „à raison de 3 florins l'once.

„Ledit jour, 75 louis d'or neuz, de 16 florins pièce, pour frapper „des médailles au poid et titre d'un pareil louis.

„Le 24 et 25 dudit mois, encore 80 louis d'or neuz, de 16 florins „pièce, et 30 escus de Metz et Strassbourg, pour faire des médailles „d'or et d'argent, comme devant, de valeur de ces dites pièces.

„Le 8 juin ensuivant, encore 11 pareils louis d'or pour servir au „même effect.”

Le graveur de l'atelier de Namur, où furent frappées ces pièces, avait nom G. de Backer. 1)

---

1) *Revue belge de numismatique*, T. X, p. 114.

## Règne de Charles III—VI.

1703—1740.

---

L'archiduc d'Autriche Charles, roi d'Espagne, fut élu Empereur, en 1711, sous le nom de Charles VI.

Au cours de son règne l'atelier d'Anvers fut pour ainsi dire seul en activité dans le Brabant. L'atelier de Bruxelles ne fut ouvert, de mai 1712 à mai 1713, que pour une fabrication de 150.000 marcs de liards de cuivre.

Plusieurs comptes monétaires manquent, aussi serons nous fort incomplet en ce qui concerne les jetons.

### Atelier d'Anvers.

I. COMPTE DE JEAN-BAPTISTE SNYERS;  
du 25 avril 1711 au 3 juin 1712.

Graveur-général: PHILIPPE ROETTIERS.

### *Fects d'argent.*

Ledit maître a encore fait ouvrir et monnoier desdicts jets la quantité de cent quarante marcq une once desquelles ont esté mises en boîte noeuf pièces, lesquelles ont esté trou-

vées par l'assayeur général au pied ordonné  
par les instructions et partant icy . . . N.

Archives générales du royaume de  
Belgique. Chambre des Comptes,  
registre n°. 17964.

Il s'agit probablement de jetons fabriqués à l'occasion de l'élevation de Charles à l'Empire.

II. COMPTE DE JEAN-BAPTISTE SNYERS;  
du 9 octobre 1717 au 1<sup>er</sup> juillet 1720.

Graveur-général: PHILIPPE ROËTTIERS. 1)

*Goude Sayepenninghen tot vier guldens der-  
thien stuyvers het stuck sterken gelde soo voor  
de provincie van Brabant als Vlaenderen.*

Noch heeft den voorschreven rendant laeten  
wercken ende munten inde voorschreven goude  
Saye penningen ten pryze als boven van 22  
karaet ende  $\frac{3}{4}$  van een greyn in aloy ende  
van twee engelsen 8 azen het stuck dien vol-  
gende 71 stucken met  $\frac{1}{9}$  gedeelte van eên stuck  
op de snede int merck troisch ende op gelycke  
remedie als den dobbelen ende enckelen gou-  
den Souvereyn de quantiteyt van 552 stucken  
de welcke maecten 171 heele Souverynen ende  
 $\frac{3}{25}$  gedeelte van eenen Souvereyn ende alsoo

---

1) Philippe-Louis Roëttiers parait avoir rempli les fonctions de  
graveur-général dès le mois de mai 1719, en remplacement de son  
père Philippe.

delivrantien van den voorschreven goude saey-  
penninck maer en beloopē ter quantiteyt van  
seven mercken 4 oncen 15 engelsen soo soude  
ingevolghē de instructie geleverd voor de voor-  
schreven fabricke van den heere waerdyn,  
aende graveur Rottiers ende aen den assayeur  
particulier ter date 7 ende 14 7<sup>bris</sup> 1717 ende  
andere byde welcke den rendant voor de voor-  
schreven saeypennigen ende de goude meda-  
lien was belast te conveerteren de quantiteyt  
van 16 mercken 6 oncen 17 engelsen ende  
van elcke merck medalien een stuck scroyen  
inde busse te laten stellen soo is er hier be-  
vonden courtresse in de masse 9 marcken, 2  
oncen 2 engelsen, dient hier voor memorie  
ende vermits syne mat<sup>é</sup> voor diergelycke spe-  
cien geen heerlyck recht en treckt soo comt  
hier voor . . . . . N.

*Silvere Saeypenningen van vier engelsen dry  
ende twee engelsen yder stuck soo voor de pro-  
vintie van Brabant als Vlaenderen.*

Noch heeft den voorschreven rendant laeten  
werken ende munten inde voorschreven silve-  
ren saeypenningen van gewicht als boven,  
ende op het alloy vande silvere fransche dry  
croonen, cours hebbende voor 56 stuyvers  
sterck geldt ende op d'ordinaire remedie soo  
int gewichte als alloy breeder gespecificeert



in d'instructie gesonden aenden heere wardyn aen ditto rendant aen den graveur Rottiers ende aen den assayeur particulier ende alsoo delivrantien vande selve silvere saeypenningen maer en staen geannoteert byde notitie van den waerdeyn op 128 marcken 9 engelsen ende daer soude moeten wesen 129 mercken 4 oncen 10 engelsen soo isser te cort gelivranceert 1 merck 4 oncen 1 engelsche inde busse autem synder bevonden seven penningen dry van vier engelschen het stuck, twee van dry engelschen t'stuck ende twee van twee engelsen t'stuck voor het maeken van d'assaye generael die gewogen hebben gewonen d'een door d'ander een once twee engelschen 16 asen de welcke afgetrocken synde vande voorschreven livrantien blyft netto 127 mercken, 7 oncen, 6 engelschen, 16 asen maer alsoo de voorschreven rendant moesten employeeren tot de voorschreven fabricque mede begrepen de medaillien de quantiteyt van 148 mercken 6 oncen 16 engelschen silver a 11 penningen  $1\frac{1}{2}$  grani soo comt hier te cort gelivranceert 20 mercken 7 oncen 3 engelsen 16 asen hier. . . . . Memorie.

*Silvere legghelt voor verscheyde Collegien.*

Noch heeft den voorschreven rendant laeten wercken ende munten in het voorschreven

leggelt van elff penningen vyff gryn en fyn silvers in alloy te remedie van anderhalf gryn de quantiteyt van 264 mercken waer van syn geweest in scisalien vyff mercken dienvolgende blyft netto 259 marcken waer van geen heerelyck recht betaelt en wordt, ende alsoo hier voor niet . . . . . N.

Ende inde busse 26 penningen de welcke by den assayeur generael syn gevonden boven den geordonneerden voet te weten elff penningen vyff greyn en  $\frac{3}{16}$  van een greyn dan alsoo by de notitien vanden assayeur particulier wordt bevonden dat den voorschreven muntmeester soude genoten hebben in aloy  $\frac{2}{3}$  van een gryn voor remedie soo moet hy ingevolghen van syne instructie aen syne Mat daer van goet doen de hellicht te weten  $\frac{1}{3}$  van een gryn die maecten op de voorschreven nette quantiteyt 3 penningen  $14\frac{1}{3}$  grain ende al advenant van 23 guldens 13 stuyvers het marck fyn, comt hier de somme van VII fl. 1 s. XXXVIII<sup>ten</sup>.

*Copere Saeypenningen ende leghpenninghen.*

Noch hebben de voorschreven rendanten laeten wercken inde voorschreven copere Saeypenningen ende leghpenningen de quantiteyt van 119 mercken, 2 oncen, waer van syn ge-

weest in scisalien 3 mercken ende in de busse  
12 penningen, hier voor . . . . Memorie.

Archives générales du royaume de  
Belgique. Chambre des Comptes,  
registre n°. 17964<sup>2</sup>.

Des recherches que nous avons faites concernant les Saeypenninghen ou jetons d'inauguration de Charles VI, il appert qu'il a été frappé, en tout, pour la Flandre et pour le Brabant, 552 jetons d'or, 2250 jetons d'argent du poids de 4 esterlins, 2070 du poids de 3 esterlins et 2760 du poids de 2 esterlins plus pour 7 marcs de jetons de cuivre. 1) DUGNOLLE décrit de ces jetons sous les n°. 4867, 4868 et 4869, le catalogue DE COSTER, sous les n°. 709 et 711.

\*  
\* \*

Sous Charles VI on ne frappa monnaie qu'à de rares intervalles et de plus les comptes des maîtres font souvent défaut, par suite les renseignements qu'il est possible d'y puiser concernant la fabrication des jetons sont des plus rares.

Nous croyons donc bien faire de résumer ici ce que nous avons trouvé touchant les jetons de nouvel an, parmi les papiers du Conseil des Finances

Philippe-Louis Roëttiers reçut 338 fl. 19 s. 6 d. de change pour livraison des jetons d'é-trennes pour l'année 1733.

---

1) *Revue belge de numismatique*, T. LIII, pp. 267—68, planches XI, n°. 5 à 9.

Jacques Roëttiers reçoit, lui, 352 fl. 19 s. 16 d. pour la livraison de 200 jetons d'argent pour la nouvelle année 1734.

En 1735, il touche 443 fl. 11 s. 6 d., y compris 70 florins pour frais de gravure, pour la livraison de 200 jetons ayant le même objet

Les jetons d'argent pour la nouvelle année 1736, reviennent à 484 fl. 17 s. 3 d., payés au graveur.

En 1737, ils coutent 422 fl. 7 s. 6 d. à solder au graveur.

Pour 1738, il est fabriqué 230 médailles dont le coût s'élève à 382 fl. 12½ sols.

Enfin, en 1740, les 240 jetons reviennent à 391 florins.

La plupart de ces pièces sont décrites dans le catalogue DE COSTER. Les jetons d'étrennes, on le sait, étaient distribués à un certain nombre de fonctionnaires, aux gouverneurs-généraux et à quelques autres personnages officiels.

Destinés à rappeler un événement de l'année écoulée, ils portent le millésime qui correspond à cette année et non la date de leur distribution, c'est-à-dire que les jetons d'étrennes distribués le 1<sup>er</sup> Janvier 1740, par exemple, sont marqués de l'année 1739.

Le graveur-général Philippe-Louis Roëttiers étant venu à mourir au cours de l'année 1732, il eut pour successeur son cousin, Jacques Roëttiers.

## Règne de Marie-Thérèse.

1740—1780.

---

Marie-Thérèse, succéda à son père Charles VI, en vertu de la Pragmatique sanction, acte qui autorisait les femmes à régner. Elle mourut à Vienne le 29 novembre 1780.

Sous son gouvernement on frappa d'abord des espèces de cuivre, en 1744 et 1745, à Anvers et à Bruxelles. En 1749, on se remit à travailler à Anvers jusqu'au 14 février 1758, date de la fermeture de cet atelier, dont le matériel fut transporté à Bruxelles, où l'on frappa monnaie jusqu'à la fin du règne de Marie-Thérèse.

Un petit nombre de comptes monétaires nous ont été conservés. Nous tacherons d'y suppléer, en ce qui concerne la fabrication des jetons, par quelques renseignements puisés à diverses sources.

### Atelier d'Anvers.

COMPTE DE THOMAS DOMINIQUE  
VAN DER MOTTEN; du 31 décembre 1752  
au 18 décembre 1753.

Graveur-général: JACQUES ROËTTIERS.

Ce compte renferme cette simple mention:  
Médailles: 11 marcs — 3 onces d'argent.

Archives générales du royaume de  
Belgique. Chambre des Comptes,  
registre n°. 17971.

C'est le seul compte des maîtres de la Monnaie d'Anvers où il soit question de médailles ou de jetons, car le mot médaille est parfois employé pour jeton.

Les papiers de la Jointe des monnaies renferment :

1°. Etat de la monnaie du 1<sup>er</sup> janvier au 30 mars 1754.

Médailles: 13 marcs, 2 onces, 8 esterlins d'argent.

2°. Ouverture de la boîte de 1757.

Cette boîte renfermait pour faire des essais :  
1 jeton d'or du fort de Slicken avec un dito d'argent ;

1 jeton d'argent représentant l'alliance de l'impératrice avec le roi de France ;

Un autre représentant trois victoires de 1757.

Il est probable que ces jetons sont ceux que décrit le catalogue DE COSTER, sous les nos. 809, 811, 812 et 813.

Les archives du Conseil des Finances, nous fournissent les renseignements suivants, sur la frappe des jetons d'étrennes :

Nouvelle année 1742, on paie 416 fl. 2 s.  $\frac{1}{2}$  d. argent de change, pour 230 jetons.

1750. Jacques Roëttiers reçoit pour la livraison de 230 médailles ou jetons 464 fl. 16 s. 6 d

1751. La livraison est de 233 jetons d'argent, le prix 571 fl 15 sols.

1752. 233 jetons.

1753. 233 „

1754. 276 „

1755. 276 „

1756. 276 „

1757. 500 „

Parmi les personnes qui participèrent à la distribution des jetons d'étrennes faite le 1<sup>er</sup> janvier 1757 il faut citer :

„Dom Mangeard, médailliste particulier de S. A. R., le duc Charles de Lorraine, 1 jeton.”

On sait que le gouverneur-général des Pays-Bas autrichiens, fut un fervent numismatiste.

Le catalogue de sa collection, vendue à Bruxelles le 17 septembre 1781 et jours suivants, ne comprenait pas moins de 8275 numéros, dont 7307 monnaies romaines. Ce catalogue est l'œuvre de l'abbé GHESQUIÈRE, l'auteur bien connu du *Mémoire sur trois points intéressants de l'histoire monétaire des Pays-Bas*

ALPHONSE DE WITTE.

(A suivre).

---